

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
LACAPELLE VIESCAMP - CCAS

Séance du jeudi 19 septembre 2024
Délibération N° DE_2024_006

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	8	9
Date de la convocation : 05/09/2024		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-neuf septembre deux mille vingt-quatre, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Maryline MONTEILLET.

Présents : Maryline MONTEILLET, Jean-Paul TROUPEL, Alain PEYROU, Jacqueline BOULANGÉ, Simone SALAT, Myriam DELORT, Elisabeth PERIER, Odette VOLPILHAC
Représentée : Catherine TEIL représentée par Jean-Paul TROUPEL

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Elisabeth PERIER est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Aide sociale en faveur de l'enfance

Mme le Maire rappelle la délibération DE_2022_06 relative au montant attribué aux enfants nés sur la commune.

Sur proposition de Mme la Présidente, les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), décident de verser la subvention de vingt-cinq euros (25,00 euros) pour les enfants désignés ci-après :

- Ezio TANGUI LEDUC
- Emma CASSAGNE

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Maryline MONTEILLET
Président de séance



Elisabeth PERIER
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 20/09/2024
Date de réception de l'AR: 20/09/2024

015-261500177-DE_2024_006-DE
A G E D I